



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

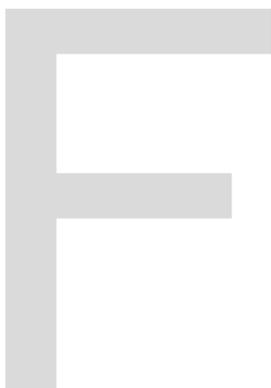
Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/135/M
20 juillet 2016

La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs
Mme S. Lines (Australie) et M. M. Kilonzo Junior (Kenya)***

1. La représentation des femmes au parlement s'est considérablement améliorée, et ce malgré le fait que les conditions culturelles, sociales et économiques ambiantes continuent à entraver leur participation.
2. L'objectif visant à ce que la proportion de femmes parlementaires s'élève à 30 pour cent au moins n'a pas été atteint, et ce en dépit des nombreuses initiatives à cet égard, notamment la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme des Nations Unies (Mexique, 1975), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (adoptée en 1979) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).
3. La moyenne mondiale de femmes parlementaires (dans les deux chambres pour les parlements bicaméraux) est passée de 11 pour cent en 1975 à 13 pour cent en 1998, et de 15 pour cent en 2003 à 23 pour cent en 2016. Au moins 37 pays ont atteint le seuil minimal de 30 pour cent de femmes à la chambre basse de leur parlement, tel que préconisé par le Conseil économique et social de l'ONU en 1990.
4. Le monde compte encore 72 pays dans lesquels moins de 15 pour cent des sièges parlementaires de la chambre basse sont occupés par des femmes.
5. En 2013, les pays nordiques détenaient la plus haute moyenne régionale – 42 pour cent – de femmes parlementaires à la chambre basse ou unique. Pour l'Amérique, l'Europe (sans compter la Scandinavie) et l'Afrique sub-saharienne, cette moyenne était de respectivement 25, 23 et 22 pour cent. Cette proportion atteignait 18 pour cent tant en Asie que dans les Etats arabes, et 13 pour cent dans le Pacifique.
6. En 2014, la proportion des femmes au parlement (dans les deux chambres pour les parlements bicaméraux) était passée à 22 pour cent au niveau mondial, un pourcentage toujours inférieur à la barre des 30 pour cent visés. Tous les efforts déployés notamment aux niveaux politique et législatif n'ont pas permis d'atteindre l'objectif escompté, à savoir une représentation des femmes au parlement de 30 pour cent au moins. Aussi, il convient d'engager urgemment des mesures allant au-delà des initiatives existantes en vue de parvenir à une réelle égalité des sexes.



#IPU135

7. Toutes les initiatives, politiques et résolutions susmentionnées ont été soutenues par des femmes au sein et hors du parlement. Par contre, peu de mesures ont été prises en vue d'établir des partenariats hommes-femmes veillant à atteindre les objectifs susmentionnés ainsi que l'Objectif de développement durable 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

8. Dans son rapport *Egalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, l'UIP a fondé ses travaux sur un principe clair : il existe un lien fondamental entre démocratie et partenariat véritable entre hommes et femmes dans la gestion des affaires publiques. L'un des grands objectifs de l'UIP est d'améliorer l'accès des femmes au parlement et leur participation à l'institution, et de construire des partenariats politiques authentiques entre hommes et femmes.

9. Au chapitre 6 du rapport susmentionné, Mme Johanita Ndahimananjara déclare : "Ce n'est pas une question de compétences car les femmes sont à la hauteur que ce soit sur le plan intellectuel ou capacité physique... mais de conviction et d'inégalité. Des efforts ont été déployés mais beaucoup reste à faire pour mettre les femmes au même point d'égalité que les hommes. Ce sont une décision et une volonté politiques qui peuvent nous sortir de cette différence qui ne fait que freiner notre développement. Que l'avenir de l'humanité ne soit pas uniquement entre les mains des hommes mais l'affaire de chacun d'entre nous sans distinctions."

10. Dans le même rapport, M. Mosé Tjitendero, Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP (2000-2002) et Président de l'Assemblée nationale namibienne (1990-2004) déclare à son tour : "Nous considérons que l'égalité authentique entre les sexes ne pourra être réalisée que si les femmes et les hommes unissent leurs forces pour lever la barrière constituée par la conviction ancestrale que les femmes et les hommes jouent des rôles différents et ne jouissent donc pas d'un statut égal dans la société... Un homme de qualité ne doit pas craindre les femmes en quête d'égalité."

11. Dans la plupart des pays, les femmes représentent la moitié de la population susceptible de se présenter aux élections et d'assumer un mandat public, et plus de la moitié des électeurs enregistrés. Toutefois, la composition des chambres parlementaires ne reflète pas cette proportion. Les hommes et les femmes doivent donc déployer des efforts délibérés allant au-delà des mécanismes existants afin de veiller à ce que les femmes soient dûment représentées au parlement et dans d'autres sphères de la vie publique.

12. L'Atlas des quotas électoraux contient une déclaration esquissant une partie de la solution pour atteindre les objectifs susmentionnés : "La plupart des responsables politiques sont des hommes. Au niveau mondial, les hommes représentent 79 pour cent des parlementaires, 83 pour cent des ministres, 93 pour cent des chefs de gouvernement et 95 pour cent des chefs d'Etat. Les membres et les dirigeants des partis politiques sont également majoritairement des hommes. Par conséquent, les hommes exercent une influence considérable sur la prise de décision. Sans eux, il serait impossible d'envisager, de débattre et donc encore moins d'adopter des quotas visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique. Aussi, tout effort de sensibilisation ainsi que toute consultation, discussion et prise de décision doivent être inclusifs et prendre en considération (et tenter de réconcilier) les intérêts des hommes et des femmes."

13. Le chapitre 2 du rapport *Egalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements* identifie un certain nombre de facteurs entravant l'accès des femmes au parlement, à savoir, notamment, les responsabilités familiales, la culture dominante et sa conception du rôle des femmes dans la société, le manque de soutien de la famille, le manque de confiance en soi, le manque de ressources, le manque de soutien des partis politiques, une expérience insuffisante des fonctions liées à la représentation (par exemple pour la prise de parole en public), le manque de soutien de l'électorat, le manque de soutien des hommes, le manque de soutien des autres femmes, la perception de la politique comme un domaine sale ou corrompu, le manque d'instruction, les craintes quant à la sécurité et la religion.

14. Les facteurs susmentionnés ne s'appliquent pas à toutes les femmes et à tous les pays. Des solutions doivent néanmoins être trouvées pour garantir la pleine participation des femmes à la vie politique. Il n'y a pas de "formule unique" pour atteindre l'égalité des sexes.

15. Les Constitutions de certains pays, comme la Slovénie, consacrent l'égalité des chances entre hommes et femmes. L'Angleterre a des commissions et des comités chargés des questions de genre. Toutefois, les mesures visant à atteindre l'égalité des sexes doivent dépasser le cadre politique et législatif. Même si l'Inde a atteint le seuil des 30 pour cent de femmes au parlement notamment grâce à l'instauration de quotas dans sa législation, il est apparu que les partis politiques jouent également un rôle déterminant pour garantir que ces quotas sont atteints. Il a été proposé de faire en sorte que le financement public des partis politiques dépende de leur respect des exigences en matière de quotas, et ce afin de les encourager à respecter ces exigences. Cette pratique a fait ses preuves en Australie.

16. D'autres facteurs externes, dont la guerre au Moyen-Orient, ont affecté les femmes et les enfants et ont eu des répercussions sur la participation des femmes en politique. Le rétablissement de la paix joue également un rôle important dans le travail global en faveur de l'égalité des sexes. A titre d'exemple, depuis que la paix a été restaurée au Rwanda, le Parlement rwandais détient le plus grand nombre de femmes parlementaires du monde.

17. Il convient également de rappeler les statistiques figurant dans la publication *Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années*. Le tableau sur les dix pays dans lesquels les femmes étaient les mieux représentées au parlement en 1995 et en 2015 offre par exemple un intéressant point de comparaison. Des analyses comparatives avec ces pays pourraient être réalisées en vue d'encourager l'adoption de leurs bonnes pratiques ou de tirer des enseignements des pays ayant dépassé le seuil des 30 pour cent de femmes parlementaires.

18. Les statistiques de cette même publication révèlent en outre l'importance de suivre en permanence les progrès accomplis par les différents parlements en la matière. Un tel suivi peut non seulement encourager les parlements n'ayant pas encore atteint la barre des 30 pour cent à intensifier leurs efforts à cet effet, mais il permet également de louer les efforts des pays qui ont réalisé leurs objectifs en matière d'égalité des sexes. Il est fondamental de considérer l'égalité des sexes comme un droit de la personne et pas seulement comme un privilège, car cela permet de garantir que ce droit soit protégé et respecté. En outre, le droit à l'égalité des sexes devrait pouvoir être invoqué devant les tribunaux.

19. La plupart des discussions, délibérations et décisions au parlement ont lieu au sein des commissions parlementaires. Il est donc nécessaire de modifier les règlements des parlements afin de veiller à ce que davantage de responsabilités soient attribuées aux femmes dans ces commissions.

20. Les résultats des systèmes de quotas en Suède et au Togo prouvent que l'action législative n'est pas une solution en soi.